



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

10 février 2016

Equity lines ou PACEO : mise à jour de la position-recommandation DOC-2012-18

L'Autorité des marchés financiers met à jour sa position-recommandation consolidée DOC-2012-18 relative à l'information du marché lors de la mise en place et l'exécution d'un programme d'equity lines ou d'augmentation de capital par exercice d'options (PACEO).

Le fonctionnement d'un programme d'augmentation de capital par exercice d'options (PACEO) ou equity lines

Le PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options ou equity lines) est un montage financier consistant en des augmentations de capital réalisées en plusieurs fois et étalées dans le temps. L'intermédiaire financier, qui n'a pas vocation à rester durablement actionnaire, ni à participer au développement de la société, souscrit aux augmentations de capital successives de l'émetteur afin de céder sur le marché rapidement les titres souscrits.

Le rôle du souscripteur initial est donc d'assurer à la société une levée progressive de fonds tout en transférant in fine les risques vers le marché, destinataire final des augmentations de capital qui absorbe ainsi, au fil de l'eau, les actions émises.

La mise à jour de la position-recommandation DOC-2012-18

L'AMF met à jour sa position-recommandation relative au programme d'augmentation de capital par exercice d'options ou equity lines. Cette mise à jour a pour objectif de préciser les

rôles respectifs de l'émetteur et de l'intermédiaire financier. Elle indique également les informations qu'il est important de divulguer.

La position de l'AMF DOC-2007-16 relative au même sujet a été intégrée au sein de cette position.

En savoir plus

Position-Recommandation DOC-2012-18 sur l'information du marché lors de la
➤ mise en place et l'exécution d'un programme d'equity line ou PACEO

Mots clés

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

01 juin 2022

Recherche sponsorisée
: l'AMF recommande
l'utilisation de la
charte des bonnes
pratiques élaborée par
la Place



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

23 mai 2022

L'AMF et la CNCC
publient une nouvelle
mise à jour du guide
des relations entre
l'Autorité des marchés
financiers et les
commissaires aux
comptes



ACTUALITÉ

OFFRES PUBLIQUES

18 mai 2022

L'AMF revient sur les
problématiques clés
soulevées lors de
l'offre publique Veolia-
Suez



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02